



PLEUDIHEN - ST HÉLEN - LA VICOMTÉ
ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE
- OUVERTURE TOUS LES MERCREDIS SCOLAIRES DU 2/9/2020 AU 30/6/2021 -



L'accueil de loisirs propose à tous les enfants de 3 à 12 ans (**enfant propre obligatoirement**) des activités variées (grand jeu, sortie, sport, création, ...). Il tient compte également du rythme de chaque enfant qui lui est confié (sieste échelonnée, temps calme, temps libre) ainsi que de leurs desiderata.

MODALITÉS ADMINISTRATIVES À FAIRE À pleudihen.jeunesse@orange.fr OU DANS L'UNE DES 3 MAIRIES – Si votre enfant est scolarisé à Pleudihen, ST-Hélen, La Vicomté ou fréquente déjà l'accueil de loisirs extrascolaire (vacances scolaires) ou / et périscolaire (mercredis scolaires), remplir la fiche de présence. Si votre enfant n'est pas scolarisé à Pleudihen, ST-Hélen, La Vicomté et que c'est une première présence pour l'année scolaire en cours, remplir la fiche de renseignements + la fiche de présence.

INSCRIPTION – Le vendredi au plus tard pour le mercredi qui suit.

DÉSISTEMENT – Si désistement après le vendredi, un certificat médical sera exigé dans les 48h pour ne pas être facturé.

ORGANISATION – Garderie et accueil du matin : Vous pouvez déposer votre enfant à Pleudihen (école publique) ou à Saint-Hélen (La Maison des Lutins). Votre enfant passera sa journée sur le site de Pleudihen. Le transport en car des enfants entre les communes sera assuré par nos soins. Accueil et garderie du soir : Vous reprendrez votre enfant sur le site ou vous l'avez déposé. Si il y a de la demande, il y aura un « **arrêt minute** » matin et soir à la Vicomté. A noté que sur le parking, l'enfant sera sous l'entière responsabilité de son responsable légal même en absence de ce dernier.

HORAIRES

	JOURNÉE À PLEUDIHEN
GARDERIE	7h30 – 9h / 17h15 – 18h45
ACCUEIL	9h – 9h15 / 13h30 – 13h45 / 17h – 17 h15
½ JOURNÉE	9h15 – 12h* / 13h45 – 17h (avec goûter)
JOURNÉE	9h15 – 17h (avec repas + goûter)

* Prendre son enfant au restaurant scolaire = Cour du Verger – Rue du Val d'Orient – Pleudihen.

	ACCUEIL ET GARDERIE À ST HÉLEN
GARDERIE	7h30 – 9h / 17h15 – 18h45
ACCUEIL	9h – 9h15 / 17h00 – 17h15

	ARRÊT À LA VICOMTÉ
ARRÊT « MINUTE » DU MATIN	9h20 (Sous le hall de la salle des fêtes)
ARRÊT « MINUTE » DU SOIR	16h35 (Sous le hall de la salle des fêtes)

TARIFS

	QUOTIENT FAMILIAL	GARDERIE LE CRÉNEAU	ENFANT HABITANT À PLEUDIHEN, ST HÉLEN, LA VICOMTÉ		ENFANT N'HABITANT PAS À PLEUDIHEN, ST HÉLEN, LA VICOMTÉ	
			JOURNÉE AVEC REPAS	½ JOURNÉE SANS REPAS	JOURNÉE AVEC REPAS	½ JOURNÉE SANS REPAS
BARÈME A	0 A 575 €	1.00 €	8.30 €	5.00 €	11.20 €	6.70 €
BARÈME B	576 € A 700 €	1.15 €	11.20 €	6.70 €	12.35 €	7.40 €
BARÈME C	701€ A 900 €	1.20 €	12.40 €	7.50 €	13.65 €	8.25 €
BARÈME D	901€ A 1100 €	1.25 €	13.40 €	8.00 €	14.75 €	8.80 €
BARÈME E	1101€ ET +	1.35 €	14.60 €	8.60 €	16.10 €	9.50 €



FACTURATION – Montant financier envoyé par courriel ou par courrier postal (si pas de courriel) à la famille à la fin de la période (septembre à décembre, janvier à mars, avril à juillet). Lieu de paiement = Dans l'une des 3 mairies (Pleudihen, Saint-Hélen, La Vicomté). Mode de paiement = Chèque bancaire (mettre à l'ordre du trésor public), chèque CESU, chèque vacances ANCV ou numéraire (uniquement à la mairie de Pleudihen - Merci de faire l'appoint). Délai de paiement = 10 jours à réception du montant financier. Facture acquittée sur demande.

INFORMATIONS DIVERSES – Possibilité de poursuivre son activité associative du mercredi (remplir l'autorisation parentale : Décharge de responsabilité). Pour le 3ème enfant inscrit d'une même famille = - 50 % par jour. En absence de connaissance du quotient familial, le barème E sera appliqué. En cas de retard à 18h45, le créneau garderie de votre barème sera multiplié par 5 à chaque ¼ d'heure entamé.

RENSEIGNEMENTS – Mairie de Pleudihen : José Escanez au 02.96.83.20.20. / 06.68.19.26.42. / pleudihen.jeunesse@orange.fr